



L'Agroa Desjardins accueillait la quatrième édition du Marché de Noël de la MRC de Maskinongé, les 30 novembre et 1er décembre.
Encore une fois, cet événement régional a connu un grand succès!
Merci pour votre participation!

MRC en bref - Édition budget 2025

1. Paul Carbonneau réélu préfet de la MRC de Maskinongé
2. Suspension temporaire d'octroi de titres miniers renouvelée
3. Inventaire du patrimoine immobilier
4. Pensez à l'achat local pour Noël !
5. Retour sur la séance du conseil du 27 novembre 2024

1 - Paul Carbonneau réélu préfet de la MRC de Maskinongé



Paul Carbonneau, préfet de la MRC de Maskinongé et maire d'Yamachiche, ainsi que Réjean Carle, préfet suppléant et maire de Sainte-Ursule.

Le maire de la Municipalité d'Yamachiche, M. Paul Carbonneau, a été réélu préfet de la MRC de Maskinongé, le 27 novembre dernier, et ce, pour une période de deux ans.

Ce dernier avait obtenu la confiance des mairesses et maires de la MRC une première fois pour compléter le mandat de son prédécesseur, suite à sa démission, le 8 novembre 2023.

« Je remercie mes collègues pour leur confiance. Je poursuivrai le travail que j'ai entamé à la MRC. J'ai toujours le goût de m'investir pour faire avancer nos dossiers régionaux. Évidemment, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais je veux continuer de travailler avec et pour nos municipalités. C'est ensemble que nous réussirons à développer notre région et répondre aux besoins de notre population. », explique M. Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche et préfet de la MRC de Maskinongé.

« Il y a des dossiers prioritaires, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'habitation et en développement économique. Ça représente de beaux défis et je suis convaincu qu'on trouvera des solutions. », ajoute-t-il.

En raison de cette élection, Yamachiche a l'opportunité de déléguer une personne à la table des maires afin de représenter la municipalité. À ce sujet, le conseiller Dominic Germain demeure le représentant de la municipalité.

Sans opposition, le maire de la Municipalité de Sainte-Ursule, M. Réjean Carle, a quant à lui été nommé préfet suppléant.

2 - Suspension temporaire d'octroi de titres miniers renouvelée



La MRC de Maskinongé informe les citoyennes et citoyens des 17 municipalités de son territoire qu'elle a renouvelé, auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), la suspension temporaire d'octroi de titres miniers pour une autre période de six mois.

Cette suspension temporaire est renouvelable et touche l'ensemble des municipalités du territoire. Elle permet à la MRC de poursuivre la révision de son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure l'ensemble des territoires incompatibles avec l'activité minière.

Détails

3 - Inventaire du patrimoine immobilier



La MRC de Maskinongé procède présentement à un appel d'offres public pour la réalisation de la phase 2 du processus menant à l'adoption d'un inventaire du patrimoine immobilier. La constitution de l'inventaire du patrimoine fait suite à la phase 1 *Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial situé sur le territoire de la MRC de Maskinongé* réalisée en 2023. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur soumission avant le 18 décembre 2024.

En attendant l'adoption d'un inventaire à jour en 2026, les municipalités doivent tenir compte du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 294-23 adopté par le conseil de la MRC et visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles à potentiel patrimonial. Le RCI 294-23 stipule que tous les bâtiments de 1940 et moins doivent être traités comme s'ils faisaient partie d'un inventaire à jour. Certains cas d'exception peuvent toutefois s'appliquer.

Aussi, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, les municipalités doivent notifier le ministère de la Culture et des Communications.

Une foire aux questions a été ajoutée sur le site de la MRC traitant de patrimoine bâti : <https://culturemaskinonge.com/patrimoine-bati/>

4 - Pensez à l'achat local pour Noël !



Les préparatifs de la saison des Fêtes commencent déjà et nous sommes à la recherche des cadeaux parfaits pour nos proches. C'est l'occasion idéale d'encourager nos producteurs et artisans locaux.

Saviez-vous qu'il y a une grande variété de produits du terroir et de créations d'artisans à la boutique du Bureau d'information touristique de la MRC de Maskinongé?

Présentez-vous sur place pour dénicher un cadeau unique à saveur maskinongoise. Il est même possible de commander un panier-cadeau de produits du terroir confectionné selon votre budget (sur réservation seulement).

Coordonnées :
Tourisme Maskinongé

5 - Séance du conseil du 27 novembre 2024

Administration et gestion financière

Prévisions financières - 2025

Le conseil a adopté les prévisions budgétaires 2025 de la MRC. Le budget s'élève à 14 732 565 \$, comparativement à 14 242 938 \$ pour l'exercice financier précédent.

Pour en savoir plus sur le budget, [cliquez ici](#).

Fonds régions et ruralité (FRR)

Le conseil a adopté la répartition des sommes du Fonds régions et ruralité qui totalisent 1 997 640 \$. Un montant de 300 000 \$ sera redistribué aux 17 municipalités de la MRC de Maskinongé par le biais de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS).

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

Le conseil a autorisé la signature du protocole d'entente (1er avril 2024 au 31 mars 2025) et a accepté d'accorder un soutien financier de 9 000 \$ à l'URLS de la Mauricie.

Assurance collective des employés de la MRC de Maskinongé

Le conseil a accepté les nouveaux taux pour l'année 2025.

Aménagement et développement du territoire

Demande d'appui - Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, en milieu continental et marin - 2024

Le conseil a accepté d'appuyer l'analyse du projet *Conservation du littoral du lac Saint-Pierre* du Comité ZIP / Biosphère du Lac St-Pierre.

Développement économique et du territoire

FRR - Volet 3 - Signature Innovation

Le conseil a adopté le rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 de la MRC de Maskinongé.

Sécurité incendie

Gestionnaire en sécurité incendie

Le conseil a accepté l'offre de service de Mario Ducharme, gestionnaire en sécurité incendie, pour l'année 2025 au montant de 54 450 \$.

Le conseil a également accepté l'offre de service de Mario Ducharme pour la préparation des sites de formation pour l'année 2025 au montant de 4 189,95 \$.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le conseil a accepté le dépôt du rapport régional de la MRC de Maskinongé et du rapport sommaire 2023 - An 5.

Nomination des comités et représentation

La nouvelle composition des comités et les noms des représentants de la MRC sur diverses instances pour l'année 2025 sont disponibles sur le site de la MRC : mrcmaskinonge.ca/conseil/comites/.

Le bulletin MRC en bref est produit par le Service des communications de la MRC de Maskinongé.

Pour plus d'information : communication@mrc-maskinonge.qc.ca



651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
819 228-9461
mrcmaskinonge.ca



This email was sent to joel.dion@mrc-maskinonge.qc.ca
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
MRC de Maskinongé · 651, boul. Saint-Laurent Est · Louiseville, QC J5V 1J1 · Canada

